



Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221020\_1AB-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022

# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Références à rappeler :

*Service du conseil  
et du contentieux  
D 200*

OBJET :

**DISPOSITIONS ORGANIQUES**

1.A) Election de la 6<sup>e</sup> adjointe au Maire  
Remplacement de Sabrina Sebaihi  
B/Election de la 6<sup>e</sup> adjointe au Maire

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents .....	34
Absents représentés .....	11
Absents excusés .....	0
Absents non excusés .....	4

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 octobre 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD (jusqu'au vote du point 22 et à partir du vote du point 36), M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme SEBAIHI (à partir du vote du compte rendu des débats et jusqu'au vote du point 2), MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, M. SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 32), Mme BOUFALA, MM. MOKRANI, MALHEIRO, GUESMI, Mmes FREIH BENGABOU, MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes DIARRA (jusqu'au vote du point 47), MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 1 et jusqu'au vote du point 33), BOUILLAUD, AUBRY, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND (à partir du point 23 et jusqu'au vote du point 35),  
M. PRIEUR, adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MEDDAS, conseiller municipal, représenté par Mme CHOUAF,  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme HALLAF ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. MASTOURI, conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par M. GUESMI (à partir du point 3)  
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
M. BAMBBA, conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (jusqu'au vote du compte-rendu des débats et à partir du point 34),

**ABSENTS EXCUSES**

M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 34),  
Mme DIARRA, conseillère municipale (à partir du vote du point 48),

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),  
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(42 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme OUABBAS)

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

1.A) Election de la 6<sup>e</sup> adjointe au Maire

Remplacement de Sabrina Sebaihi

B/Election de la 6<sup>e</sup> adjointe au Maire

### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Philippe BOUYSSOU, Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-7 et L. 2122-7-2,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 28 juin 2020,

vu la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

considérant que Madame Sabrina Sebaihi, 6<sup>e</sup> adjointe, doit quitter ses fonctions d'adjointe du fait de son élection en tant que députée et qu'il convient donc d'élire une nouvelle adjointe pour la remplacer,

considérant que le conseil municipal peut décider qu'elle occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

vu sa délibération du 20 octobre 2022 décidant que la nouvelle adjointe à élire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le 6<sup>e</sup> rang,

considérant que, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, la plus âgée est déclaré élue,

considérant qu'après appel à candidature, une candidature a été déclarée,

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1 : CONSTATE** les résultats suivants à l'issue du scrutin :

- Nombre de votants : 48

- Nuls : 0
- Blancs : 10
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 25

Mme Kheira FREIH-BENGABOU obtient 38 voix.

**ARTICLE 2** : EST ELUE en qualité de 6<sup>e</sup> adjointe au Maire Mme Kheira FREIH-BENGABOU.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2022

RECU EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2022

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 27 OCT. 2022